



## COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 16 Janvier 2018

**Présents :** ADAM Manuela, ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BLOSSE Anne, BOISSONNET Annie, HOUILLON Nathalie, LAPOIRIE André, LAVE Michel, MARCOT Véronique, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, VALENTIN Denise, VANCON Nicolas, VUILLEMIN Sébastien.

**Pouvoirs :** GUEDES Jérôme à VANCON Nicolas, MICHEL Dominique à TISSERANT Gérard, PIERREL Christian à ALEXANDRE René, ROBERT Daniel à MARCOT Véronique, CERVONI Anélène à VUILLEMIN Sébastien.

**Excusés :** BECKER François, PERONA Emmanuelle.

Monsieur Nicolas VANCON a été élu secrétaire de séance.

### **DELIBERATIONS**

#### **Institutions et Vie Politique - Installation d'un Nouveau Conseiller Municipal**

Mme Laurence VALENTIN, Conseillère Municipale, a présenté, par lettre en date du 20 Décembre 2017, sa démission du Conseil Municipal de Xertigny pour raisons professionnelles et personnelles, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Ce courrier a été adressé par lettre au Préfet des Vosges le 5 Janvier 2018.

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, Mme Laurence VALENTIN étant élue sur la liste "Ambition et Dynamisme pour Xertigny", le suivant immédiat de cette liste est appelé à remplacer le candidat démissionnaire. Ainsi, M. Claude AMYOT, suivant sur la dite liste, a accepté d'intégrer le Conseil Municipal.

Considérant que Mme Laurence VALENTIN a démissionné de son poste de Conseillère Municipale et de fait de ses fonctions de Conseillère Municipale Déléguée et que M. Claude AMYOT a accepté de siéger au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'installation de M. Claude AMYOT au sein du Conseil Municipal.

#### **Institutions et Vie Politique - Modification de la Composition des Commissions Municipales**

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Délibérations 63-17 du 29 Juin 2017 du Conseil Municipal de Xertigny,

Mme le Maire propose, suite à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal au sein du Conseil Municipal, de revoir les commissions municipales existantes et leur composition.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de rapporter la Délibération n°63/17 du Conseil Municipal de Xertigny, de créer les commissions municipales suivantes, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de chaque commission, de nommer Mme le Maire en tant que Présidente de toutes les commissions et désigne les membres de chaque commission à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme il suit :

#### **Présidente de Toutes les Commissions : Véronique MARCOT**

#### **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SERVICES A LA PERSONNE, CCAS ET CADRE DE VIE**

**Membres :** Denise VALENTIN, Annie BOISSONNET, Christian PIERREL, Manuela ADAM, Claude AMYOT, Nathalie HOUILLON, Gérard TISSERANT, Daniel ROBERT, Brigitte PLAYOULT, Dominique MICHEL, Anélène CERVONI, Emmanuelle PERONA.

#### **COMMISSION BATIMENT, ACCESSIBILITE, SECURITE ET SPORT**

**Membres :** René ALEXANDRE, Michaël THIEBAUT, André LAPOIRIE, Anne BLOSSE, Manuela ADAM, Christian PIERREL, Gérard TISSERANT, Nicolas VANCON, Dominique MICHEL, Daniel ROBERT, Jérôme GUEDES, Martine LACHAMBRE, Sébastien VUILLEMIN.

#### **COMMISSION COMMUNICATION, ANIMATIONS, VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE ET FETES ET CEREMONIES**

**Membres :** Annie BOISSONNET, Denise VALENTIN, Manuela ADAM, Brigitte PLAYOULT, Jérôme GUEDES, Christian PIERREL, Sébastien VUILLEMIN, Anélène CERVONI.

#### **COMMISSION VOIRIE, EAU, ASSAINISSEMENT, FORET, CHASSE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Membres :** Michael THIEBAUT, Anne BLOSSE, André LAPOIRIE, Christian PIERREL, Michel LAVE, Nicolas VANCON, Nathalie HOUILLON, Gérard TISSERANT, Sébastien VUILLEMIN, François BECKER.

#### **COMMISSION FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PATRIMOINE ET TOURISME**

**Membres :** Manuela ADAM, René ALEXANDRE, Claude AMYOT, François BECKER, Anne BLOSSE, Annie BOISSONNET, Anélène CERVONI, Jérôme GUEDES, Nathalie HOUILLON, Martine LACHAMBRE, André LAPOIRIE, Michel LAVE, Véronique MARCOT, Dominique MICHEL, Emmanuelle PERONA, Christian PIERREL, Brigitte PLAYOULT, Daniel ROBERT, Michaël THIEBAUT, Gérard TISSERANT, Denise VALENTIN, Nicolas VANCON, Sébastien VUILLEMIN.

#### **COMMISSION JEUNESSE, VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE, CMJ**

**Membres :** Manuela ADAM, Anne BLOSSE, André LAPOIRIE, Michaël THIEBAUT, Jérôme GUEDES, Nicolas VANCON, Martine LACHAMBRE, Sébastien VUILLEMIN, Emmanuelle PERONA.

#### **COMMISSION TRAVAUX EN REGIE, URBANISME, CONCESSIONNAIRES, TRANSPORT ET CIMETIERE**

**Membres :** André LAPOIRIE, René ALEXANDRE, Michaël THIEBAUT, Christian PIERREL, Michel LAVE, Sébastien VUILLEMIN.

#### **Intercommunalité - Demandes d'Adhésion au SMIC**

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de Xertigny du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges en date du 7 Décembre 2017 les invitant à se prononcer sur l'adhésion de la

Commune de Boulaincourt, le Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement des Côtes et de la Ruppe, le SIVOS du Canton de Senones, le SIVOS Les Coquelicots et le SI des Eaux de la Vraine et du Xaintois audit Syndicat en date du 31 Octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les demandes d'adhésion précitées et approuve la Délibération n°10/2017 du SMIC en date du 31 Octobre 2017.

#### **Intercommunalité - Rapport de la CLETC et Attribution de Compensation**

Vu l'intégration à la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 1er Janvier 2017 et ses impacts sur la fiscalité communale ;

Vu le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme » à l'intercommunalité ; Vu le rapport de la CLETC en date du 5 Décembre 2017,

Vu la Délibération du Conseil Communautaire de la C2VRM en date du 11 Décembre 2017 approuvant le rapport de la CLETC et les modifications des attributions de compensation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges en date du 11 Décembre 2017, approuve la révision de l'attribution de compensation de Xertigny comme suit (- 18 500 € pour l'Office de Tourisme à compter de 2017 et - 13 465 € pour le bénéfice du Pass Communautaire à l'ensemble des Xertinois) et approuve le montant de l'attribution de compensation tel que proposé par la CLETC de 792 416 €.

#### **Finances – Aide Communale pour l'Acquisition d'un Booster Numérique**

Mme le Maire explique que le numérique fait partie des enjeux majeurs de la politique déployée aujourd'hui par les collectivités territoriales rurales. Qu'à ce titre, le Département des Vosges s'est engagé dans un vaste Plan d'Aménagement Numérique dit PAN 2014-2018, qui permettra de faire bénéficier à 92% des foyers vosgiens d'une couverture internet filaire haut débit.

Elle explique que Xertigny a été concernée par ce déploiement puisqu'elle s'est vue équipée d'un PRM (ou Point de Raccordement Mutualisé) après le Pont de la Gare qui permettra d'irriguer prochainement Amerey et Moyenpal.

Mme le Maire précise que pour les foyers non-desservis par une connexion filaire, soit pour le territoire une bonne partie des habitations de Rasey et des Hauts, le Conseil Départemental des Vosges subventionne à hauteur de 200 € l'acquisition d'un booster internet pour les foyers éligibles (pour connaître l'éligibilité d'une habitation, un site internet spécifique a été mis en place par leurs soins).

A ce titre, afin de permettre au plus grand nombre de foyers d'en bénéficier, Mme le Maire propose de verser une subvention complémentaire de 50 € ou 75 € le cas échéant, cumulable avec la subvention départementale, à tout foyer éligible qui acquière une telle solution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide de 50 € pour l'acquisition d'un booster numérique pour un produit d'une valeur d'achat inférieure à 450 € TTC et de 75 € pour un produit d'une valeur d'achat supérieure à 450 € TTC, précise que les conditions d'attribution de cette aide seront les suivantes (l'aide se limitera à une par foyer éligible à la subvention départementale, le coût d'installation TTC doit être supérieur au montant total des aides perceptibles, l'inéligibilité du foyer, même après intervention des collectivités locales au titre des opérations de montée en débit (PRM ou NRA-ZO à une offre à 3-4 Mbits/s et plus, via les technologies filaires (ADSL, Fibre Optique ou Câble Modernisé) et l'absence de projet collectif communal ou intercommunal) et dit que l'aide communale sera versée sur présentation d'une facture nominative dûment libellée et d'un RIB.

#### **Finances – Demande de Subvention pour le Prochain Programme de Voirie Communale**

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le prochain Programme de Voirie 2018, étudié en commission, qui comprendra notamment les réfections des VC n°17 Rue du Zoo, VC n°17 Relanfosse, VC n°178 Vieille Route de Plombières et la Rue des Cailloux. Le coût du projet est estimé à 165 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Mme le Maire, donne délégation à Mme le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment la subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Voirie, autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier et précise que les crédits seront inscrits au Budget 2018.

#### **Finances – Fixation des Durées d'Amortissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-2-28°,

Mme le Maire explique que la délibération fait suite à une demande de la Trésorerie de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables, et ainsi fixer pour chaque catégorie ou type de biens les durées d'amortissement en matière de subventions d'équipement versées (comptes 204).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, comme suit, les durées des amortissements en matière de subvention d'équipement versées : 5 ans maximum pour les biens mobiliers, matériel et étude et 30 ans maximum pour les bâtiments et installations. Il précise que ces durées sont applicables aux nouvelles subventions versées à compter de l'exercice 2017.

#### **Divers – Motion pour le Maintien de la Ligne Epinal-Belfort**

Considérant le besoin avéré de développement de la mobilité au sein des territoires ruraux s'appuyant sur une intermodalité entre les différentes offres de transport, et notamment l'axe ferré,

Considérant la nécessité de dessertes adaptées des gares de Xertigny et La-Vôge-les-Bains, pôles relais structurants ayant des besoins spécifiques (lieu de destination pour l'emploi, desserte de sites ou établissements touristiques, scolaires, établissements recevant des personnes âgées),

Considérant que la ligne Epinal-Belfort, grâce à son interconnexion (barreau Belfort/Meroux-Delle) avec la LGV Rhin-Rhône peut et doit être un débouché sud (Suisse, Italie, Lyon, Méditerranée, Espagne) et une entrée Sud pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal dans le Sillon Lorrain, au sein d'un corridor Mer du Nord/Méditerranée,

Considérant que cette ligne selon un cadencement adapté permettra d'optimiser la LGV Rhin-Rhône, tout en désengorgeant la Gare de l'Est à Paris, aujourd'hui paradoxalement étape obligée pour une « destination Sud »,

Considérant l'état actuel de la ligne Epinal-Lure, dont Epinal-Xertigny, circulée à 110 km/h et la partie Xertigny-Aillevillers, circulée à 130 km/h, vitesse des trains de voyageurs maintenue suite à des travaux conséquents,

Considérant la disponibilité de motrices bi-mode (thermique et électrique) permettant d'optimiser l'usage de cette ligne, dans l'attente d'une

électrification complète nécessaire à terme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande :

- à la SNCF et aux Régions Grand-Est et Bourgogne-Franche Comté concernant la ligne Epinal-Belfort : le non-ralentissement des trains, qui serait interprété comme une étape stratégique prélude à un arrêt pré programmé des trains donc de la ligne et le maintien de la ligne, et son électrification à terme.
- par cohérence dans le cadre d'un Schéma Régional des Transports et de la Mobilité : le maintien des lignes Epinal-Xertigny et Xertigny-Aillevillers, de la ligne Epinal-Saint Dié des Vosges et de la ligne TGV Nancy-Epinal-Remiremont.
- au Conseil Départemental de soutenir officiellement ces demandes dans le cadre de sa politique d'Equilibres Territoriaux et d'Attractivité du Territoire, par motion ou courrier officiel notamment.

### **INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MME LE MAIRE AU CONSEIL**

#### *Informations sur les Délégations au Maire :*

- **Marchés à Procédure Adapté :**

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Mise en Accessibilité de la Mairie - Lot 1 VRD	TRB	170 000,00 €
Mise en Accessibilité de la Mairie - Lot 2 GROS ŒUVRE	MAZZUCO	52 075,47 €
Mise en Accessibilité de la Mairie - Lot 3 PLATRERIE	GALLOIS	15 300,53 €
Mise en Accessibilité de la Mairie - Lot 4 MENUISERIES INT	HOUILLON	71 400,00 €
Mise en Accessibilité de la Mairie - Lot 5 ELECTRICITE	FMT DIVOUX	36 500,00 €
Mise en Accessibilité de la Mairie - Lot 6 SERRURERIE	JOLY FILS	14 987,00 €
Mise en Accessibilité de la Mairie - Lot 7 PLOMBERIE	BRICE	17 800,00 €
Mise en Accessibilité de la Mairie - Lot 8 REVETEMENTS DE SOLS	BALLAND CARRELAGE	9 362,50 €
Mise en Accessibilité de la Mairie - Lot 9 PEINTURE	PIDC	14 797,40 €
Mise en Accessibilité de la Mairie - Lot 10 ASCENSEUR	LTBO	37 000,00 €
Travaux de Réhabilitation des Réservoirs d'Eau	SOC EH (Toul)	119 754,01 €
Maîtrise d'Œuvre - Programme de Voirie 2018	DEMANGE ET ASSOCIES	3 390,00 €
Fourniture de Végétaux pour le Fleurissement Communal	LES BRUYERES (Remiremont)	5 684,28 €
Fourniture de Panneaux pour la Commune (Aire de Covoiturage, Poteaux ADMR, Adhésifs Commune)	MARCHAL IMPRIMERIE	2 211,00 €

- **Prochainement :**

- Travaux du Programme de Voirie Communale 2018

#### *Travaux en Cours :*

#### **Commune**

- **Travaux de la Maison des Associations :** La période de préparation a débuté le 2 Octobre. L'entreprise de désamiantage a pris du retard dans l'exécution de son lot, toutefois les réunions de chantier devraient reprendre dès le 26 Janvier.
- **Travaux de Mise en Accessibilité de la Mairie :** La réunion 0 a eu lieu le 22 Décembre. Les travaux devraient débuter dès le Vendredi 2 Février.
- **Construction Il Etait Un Arbre :** Situé aux Woodies, la location de cet hébergement insolite pourra débuter au plus tard au Printemps 2018, du fait des finitions prochaines de son équipement intérieur.

#### *Divers :*

- **Label Ville et Active et Sportive :** fin Décembre, nous avons appris que la commune était labellisée « Ville Active et Sportive » suite au dépôt du dossier le 15 Octobre dernier / aujourd'hui, nous avons appris que la commune serait labellisée officiellement au 2<sup>ème</sup> niveau de ce Label (soit le même qu'Epinal et Eloyes en 2017, les deux seules villes labellisées du Département).
- **Sécurisation du Parc du Château :** Mme le Maire explique que deux frênes atteints de chalarose (champignon pathogène) seront prochainement abattus par démontage afin de prévenir tout risque de déracinement. Par ailleurs, une étude sanitaire sur l'ensemble des arbres du parc de l'arboretum sera réalisée courant 2018.
- **Déménagement du Centre de Distribution :** Mme le Maire, accompagnée de MM. ALEXANDRE, Adjoint Délégué et HELAINE, Garde-Champêtre, a rencontré les facteurs le 10 Janvier dernier afin de trouver une solution au stationnement gênant de leurs véhicules le long des abords du Groupe Scolaire. La solution de parking aux abords du stade a été validée par leurs soins.
- suite aux dégradations constatées sur le bâtiment communal dit « Local des Pompes », occupé actuellement par le Comité des Fêtes pour ses activités, une rencontre a été organisée en Mairie entre les élus et le bureau dudit Comité le 13 Janvier dernier : les réparations de la

charpente seront facturées directement au Comité des Fêtes, responsable de ces dégradations lors de la sortie du char de la Saint Nicolas.

- VOSGELIS a présenté un projet de construction de **3 logements accessibles aux personnes âgées pour 2019**, suite à la vente à l'euro symbolique de la parcelle rue du Pré Leveau à côté de la boulangerie (une projection du projet a été réalisée à la fin du Conseil Municipal et validée par les élus présents).

- **Divers** : message de remerciement de Guy MARCHAL pour l'inauguration de la plaque du souvenir lors du 11 Novembre / remerciements du Père Devillard pour les travaux réalisés par le technique à l'intérieur de l'Eglise et notamment le chemin de croix / remerciements de la Vôge VTT pour la subvention versée à l'association / remerciements des enfants de MS-GS de l'Ecole Maternelle du Centre pour l'acquisition du nouveau matériel installé après les vacances de la Toussaint (tables et chaises).

*Agenda :*

- **17 Janvier** : Reportage Vosges TV au Château
- **18 Janvier** : RDV avec M. GERARD, Architecte de la future Maison du Vélo pour le compte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges
- **19 Janvier** : Signature des Actes VALENTIN SA
- **22 Janvier** : Réunion 0 pour les Travaux de Réhabilitation des Réservoirs d'Eau
- **26 Janvier** : Présentation de La Vôge Laitière à la Salle des Fêtes de Xertigny
- **3 Février** : Visite des Equipements Communautaires (Rotonde, Aire de Camping-Cars de Nomexy et Charmes, Forteresse de Châtel, Véloroute de Socourt et Crèche Golbey)
- **5 Février** : Bureau Communautaire de la CAE
- **6 Février** : Réunion d'Assainissement – Secteur C2VRM de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
- **10 Février** : Fête de Carnaval du CMJ
- **13 Février** : Réunion de la Commission Scolaire
- **14 Février** : Réunion CAUE-Département sur la Revitalisation du Centre-Bourg
- **Prochain CM** : 15 Février

A Xertigny, le 23 Janvier 2018,

Véronique MARCO  
Maire de Xertigny

